



PROCES – VERBAL

de la délibération du Conseil Municipal

Date de convocation le 3 juin 2023.

Séance du vendredi 9 juin 2023 à la Mairie de Vany

Sous la présidence de Monsieur Vincent DIEUDONNÉ, Maire de Vany

Etaient présents Mmes et MM. les Conseillers Municipaux :

M. Vincent DIEUDONNÉ

Mme Clarisse BUHLER

M. Mathieu COTTEL

Mme Marie-Claire DELLINGER

Mme Béatrice LOUIS

Mme Catherine MAHUT

Mme Marie-Laurence RAWUNG

Mme Christine DESGORCES

Secrétaire de séance : Madame Christine DESGORCES

Ouverture de la séance à 20 heures et 10 minutes.

DCM N°16/2023: Approbation du procès-verbal de la séance du 13 avril 2023

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du Conseil municipal du 13 avril 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a l'unanimité **APPROUVE** le procès-verbal du Conseil municipal du 13 avril 2023.

Délibération adoptée à l'unanimité des 8 voix

DCM N°17/2023: Désignation du délégué et des suppléants du Conseil Municipal pour les élections sénatoriales

Vu le décret n°2023-257 du 6 avril 2023 portant désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Vu la circulaire préfectorale,

Monsieur le Maire indique qu'il préside le bureau électoral qui est composé :

par les deux membres du Conseil Municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin ; **Madame Marie-Claire DELLINGER et de Marie-Laurence RAWUNG**

et par les deux membres présents les plus jeunes ; **Monsieur Mathieu COTTEL et Madame Béatrice LOUIS.**

Madame Christine DESGORCES a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal

Élection du délégué

Ayant obtenu la totalité des votes, **Monsieur Vincent DIEUDONNÉ** est élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

Élection des 3 suppléants

Ayant obtenu la totalité des votes, Madame Clarisse BUHLER, Monsieur Mathieu COTTEL et Madame Marie-Claire DELLINGER sont proclamés élus en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales

Délibération adoptée à l'unanimité des 8 voix

DCM N°18/2023: Vote des taux 2023

Vu la délibération n°10/2023 en date du 22 mars 2023,

Vu le courrier du contrôle de la légalité en date du 26 mai 2023,

Considérant la nécessité de revoter les taux pour l'année 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **décide** de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe d'habitation : 7,48 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 23,26 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 37,44 %

Et charge Monsieur le Maire :

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre un nouvel état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Délibération adoptée à l'unanimité des 8 voix

DCM N°19/2023: Décision modificative de crédit n°1/2023

Le Conseil Municipal,

Vu la facture OVH concernant le site internet de la Mairie de Vany,

Vu la facture JVS concernant les logiciels de la Mairie,

Considérant que la Commune de Vany doit transférer 2 809 euros à l'article 2051,

Décide de transférer 2 809 euros du compte « Frais d'études – projet triangle bâtiments » au compte « Concessions et droits similaires » de la manière suivante :

D ou R	I ou F	Chapitre	Article	Libellé	Montant
D1	I	20	2051	Concessions et droits similaires	+ 9€
D1	I	20	2051/246	Concessions et droits similaires – Migration JVS	+ 2 800€
D1	I	20	203/236	Frais d'études - projet triangle bâtiments	- 2 809€

Délibération adoptée à l'unanimité des 8 voix

DCM N°20/2023: Demande de subvention FACE pour la 2^{ème} phase de l'enfouissement des réseaux secs rue du Château

L'équipe municipale souhaite finaliser l'enfouissement en enclenchant la 2nd phase du projet de l'enfouissement des réseaux secs rue du Château.

Le montant des travaux est estimé à 56 000 euros H.T.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention au titre du FACE auprès du Conseil Départemental de la Moselle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **décide** de réaliser la 2nd phase du projet d'enfouissement des réseaux rue du Château ;
- **d'inscrire** les crédits nécessaires au budget de l'année 2023 et 2024 ;
- **sollicite** le concours financier du Conseil Départemental ;
- **autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent à l'opération et à la subvention sollicitée

Délibération adoptée à l'unanimité des 8 voix

DCM N°21/2023: Demande de subvention DETR pour la 2^{ème} phase de l'enfouissement des réseaux secs rue du Château

L'équipe municipale souhaite finaliser l'enfouissement en enclenchant la 2nd phase du projet de l'enfouissement des réseaux secs rue du Château.

Le montant des travaux est estimé à 56 000 euros H.T.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention au titre de la DETR auprès de la Préfecture de la Moselle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **décide** de réaliser la 2nd phase du projet d'enfouissement des réseaux rue du Château ;
- **d'inscrire** les crédits nécessaires au budget de l'année 2023 et 2024 ;
- **sollicite** le concours financier de la Préfecture de la Moselle ;
- **autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent à l'opération et à la subvention sollicité

Délibération adoptée à l'unanimité des 8 voix

DCM N°22/2023: Choix de l'entreprise pour l'entretien du city-stade et de l'aire de jeux

Suite aux recommandations d'autres communes de la Métropole, Monsieur le Maire expose qu'il a fait appel à différentes entreprises afin d'obtenir des devis pour l'entretien du city-stade. La Mairie a reçu trois devis.

Monsieur le Maire présente et détaille ces trois devis à l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Accepte le devis de l'entreprise ENERJIS pour un montant de 360,00€ TTC.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document concernant cette prestation.

Délibération adoptée à l'unanimité des 8 voix

DCM N°23/2023: Subvention FEP de Vany Villers l'Orme

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'association FEP de Vany-Villers l'Orme a déposé deux demandes de subvention ; une pour l'entretien du foye et une autre pour le projet « Feu d'artifice ».

Vu, le cerfa n°12156*06 complété par Monsieur Hervé RUFF, Président de l'association,

Le Conseil Municipal précise qu'une déclaration en mairie doit être déposée en amont de la manifestation « Feu d'artifice ».

L'évènement sera communiqué sur Panneau Pocket pour que toute la population soit informée.

Le Conseil Municipal, après étude de cette demande et après en avoir délibéré,

Approuve le versement d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2023 d'un montant de 400 euros et une subvention pour le projet « Feu d'artifice » de 800 euros en faveur de l'association FEP de Vany-Villers l'Orme,

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Délibération adoptée à l'unanimité des 8 voix

DCM N°24/2023: Subvention Vivre à Vany

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'association Vivre à Vany a déposé une demande de subvention pour le projet « Noël au Village ».

Vu, le cerfa n°12156*06 complété par Monsieur Franck Dieudonné, Président de l'association.

Le Conseil Municipal précise qu'une déclaration en mairie doit être déposée en amont de la manifestation « Noël au village ».

L'évènement sera communiqué sur Panneau Pocket pour que toute la population soit informée.

Le Conseil Municipal, après étude de cette demande et après en avoir délibéré,

Approuve le versement d'une subvention pour l'année 2023 d'un montant de 400 euros en faveur de l'association Vivre à Vany,

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité des 8 voix

La séance est levée à 21H05

Signature des membres présents,

Le Maire,

Monsieur Vincent DIEUDONNÉ



Mme BUHLER Clarisse <i>1^{ère} Adjointe</i>		Mme MAHUT Catherine <i>Conseillère Municipale</i>	
M. COTTEL Mathieu <i>2^{ème} Adjoint</i>		Mme DESGORCES Christine <i>Conseillère Municipale</i>	
M. DELLINGER Marie-Claire <i>Conseillère Municipale</i>		Mme RAWUNG Marie-Laurence <i>Conseillère Municipale</i>	
Mme LOUIS Béatrice <i>Conseillère Municipale</i>			